

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 19 juillet 2016 portant dissolution
de la brigade territoriale de Saint-Sever-Calvados (Calvados)**

NOR : INTJ1619755A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Saint-Sever-Calvados est dissoute à compter du 1^{er} septembre 2016. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Vire Normandie est modifiée à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Vire Normandie exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 juillet 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*L'inspecteur général de l'administration,
directeur des soutiens et des finances,*
P. DEBROSSE

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
VIRE-NORMANDIE	Vire-Normandie	Beaumesnil Campagnolles Champ-du-Boult Courson Fontenermont Landelles-et-Coupigny Le Gast Le Mesnil-Benoist Le Mesnil-Caussois Le Mesnil-Robert Mesnil-Clinchamps Pont-Bellanger Pont-Farcy Saint-Aubin-des-Bois Saint-Manvieu-Bocage Saint-Sever-Calvados Sainte-Marie-Outre-l'Eau Sept-Frères Vire-Normandie
SAINT-SEVER CALVADOS	Beaumesnil Campagnolles Champ-du-Boult Courson Fontenermont Landelles-et-Coupigny Le Gast Le Mesnil-Benoist Le Mesnil-Caussois Le Mesnil-Robert Mesnil-Clinchamps Pont-Bellanger Pont-Farcy Sept-Frères Saint-Aubin-des-Bois Saint-Manvieu-Bocage Saint-Sever-Calvados Sainte-Marie-Outre-l'Eau	(Dissolution)